N° 246. — CINQ CENTIMES — Vendredi 24 Mai 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :

ANNONCES	0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES	0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..	0 fr. 75 —
LOCALES	1 fr. » —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal* à PARIS à l'*Agence Audbourg*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE*, chez MM. A. GROSJEAN et Cie 104, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

Prochainement

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

PUBLIERA

MARQUISE

ROUBAIX-TOURCOING 23 MAI 1889

Arithmétique cléricale

Il est clair que toute la campagne menée par la coalition monarchiste et boulangiste contre les finances de la République est inspirée du désir de faire tort à un gouvernement que l'on déteste. Le ton, l'allure, le choix des arguments, tout relève de la passion politique la plus aveugle et la plus obstinée, nullement de la critique légitime qui s'exerce à servir le pays.

Si les Droites avaient une seule fois constaté les nobles efforts du gouvernement *républicain pour remettre la France* en bonne situation devant le monde et les résultats considérables auxquels il est parvenu par un travail persévérant et par un patriotisme que des difficultés effrayantes n'ont pas un seul jour découragé, elles auraient pu ainsi donner *quelque apparence de sérieux à leurs ac*cusations. On n'aurait pas même demandé aux monarchistes de comparer la France que nous avons aujourd'hui avec celle que leurs gouvernements nous ont laissée, manquant de tout et abattue, pour que nous la relevions comme nous pourrions.

Un peu de justice seulement, l'aveu que la République a fait consciencieusement tout le possible, ou presque tout le possible ; qu'elle a été patriote, laborieuse, fidèle à la grandeur de la France, quelque chose comme ces déclarations qu'on a relevées ces jours-ci dans les journaux étrangers les plus conservateurs, les moins favorables à la démocratie républicaine : on se serait contenté de tels aveux de leur part et ils auraient fait penser que leurs critiques méritaient d'être discutées. Si elles recèlent quelque observation dont on puisse tirer parti, le pays en aurait profité. La discussion n'eut pas été absolument oiseuse et en dehors du sujet.

Mais non, les Droites n'ont pu s'empêcher de prendre, dans une discussion qui a trait à la fortune de la France et au crédit de la patrie, l'attitude de combat qu'elles prennent en toute occasion, avec ce que cette attitude comporte d'excessif et d'injuste. Elles traitent le budget avec le même tour d'esprit et de passion qu'une simple interpellation *personnelle à un ministre*. Toute inexactitude leur est légère, toute calomnie excusable, si la République peut en souffrir. Sans doute ce que nous leur demanderions ne serait rien de moins qu'une politique d'opposition constitutionnelle à l'égard du budget. Il n'y faut pas songer, le pli est pris ; tout abîmer plutôt que d'être juste envers la République, voilà la règle de l'opposition « conservatrice » !

Heureusement que les choses parlent assez haut d'elles-mêmes ; la situation suffit à notre vengeance. Les orateurs républicains, M. Camille Pelletan aussi bien que M. Burdeau et M. Rouvier, hier, au nom du gouvernement, ont ajouté à la démonstration éloquente des faits, les arguments puisés aux sources les plus sûres et les chiffres les plus capables de réduire à néant le pessimisme monarchique. Mais nos monarchistes veulent absolument que la France soit ruinée, perdue sans ressource, et ne leur démontrez pas que la patrie est prospère et florissante malgré eux, ce leur est trop cruel crève-cœur !

Il ne s'agit en définitive que du budget de 1890, qui ressemble au budget de 1889 comme une goutte d'eau à une autre, claires toutes deux. Mais, ce budget voté, on s'en ira devant le suffrage universel rendre compte de sa conduite. N'est-ce pas le moment de faire le procès à toute la gestion républicaine depuis que la République existe, de crier au *gaspillage et au déficit*, de proclamer avec des éclats de joie mensongère la faillite de la France devant le monde, — qui n'y croit pas ? Mais peut-être y croira-t-on dans votre village ? Et c'est à cela que tend tout l'effort de votre politique.

Alors on travaille avec un zèle incroyable à créer une nouvelle légende ; celle du déficit ; on invente une nouvelle arithmétique que M. Camille Pelletan a caractérisée : « Arithmétique d'opposition monarchique. » Quand la République additionne ses recettes, on prouve que 2 et 2 ne font plus 4, mais 0 : et quand elle aligne ses dépenses, on démontre non moins certainement que 2 et 2 font cent mille. On calomnie la France, mais qu'importe, si l'on peut se faire élire dans un coin pour la calomnier encore l'année prochaine ?

Hector DEPASSE.

LES GRANDS MAGASINS

LA PROPOSITION DELATTRE

Une patente proportionnelle. — Un rapport de M. Gomot. — Nomination de la commission.

La Chambre a nommé hier la commission chargée de l'examen de la proposition de M. Delattre relative aux « Contributions des patentes imposées aux grands magasins réunissant plusieurs commerces et industries. »

On sait que, dans son exposé des motifs, M. Delattre faisait remarquer que si l'impôt des patentes est lourd et quelquefois écrasant pour la masse des industriels, il devient tout à fait dérisoire pour les grands magasins.

La loi du 15 juillet 1880, dans ses articles 7 et suivants, favorise, en effet, le patentable qui, dans le même établissement, exerce plusieurs commerces, industries ou professions, puisqu'elle ne l'impose qu'une seule fois.

C'est pour rétablir l'équilibre, que M. Delattre avait posé, il y a près d'un an, cette proposition, qui est ainsi conçue :

Article premier. — A l'égard des magasins réunissant plusieurs commerces et industries, et dont le chiffre d'affaires dépasse un demi-million, la patente actuelle sera remplacée par une taxe de tant pour cent sur les bénéfices nets.

Art. 2. — Le chiffre des bénéfices sera affirmé sincère et véritable. Toute déclaration frauduleuse sera frappée d'une amende décuple de la somme dissimulée.

Art. 3. — La prescription pour la répression de la fausse déclaration sera de trente ans.

Cette proposition a déjà fait l'objet d'un rapport de M. Gomot au nom de la commission d'initiative. Dans ce rapport, M. Gomot se prononçait pour la prise en considération, mais formulait certaines réserves sur les dispositions proposées par M. Delattre.

Il estimait donc que la loi sur les patentes devait être l'objet de sérieuses modifications, et pour cela il indiquait deux moyens d'arriver à ce résultat : Imposer autant de droits fixes qu'il y a de commerces différents, ou taxer la patente sur le chiffre d'affaires de chaque commerçant.

Mais ce moyen, quoique inattaquable en droit absolu, présente de nombreuses difficultés d'exécution, tirées de la répugnance même du commerçant à faire connaître son chiffre d'affaires.

Il signalait cet inconvénient de la proposition de M. Delattre et concluait à la prise en considération.

La commission élue hier, qui se compose de MM. Mesureur, Noblot, Brugnot, Charonnat, Roret, Leydet, Chanson, Durand, Morel, Le Roux et Baltet, semble avoir à cet égard les mêmes idées que M. Gomot.

Dans son bureau, M. Charonnat a développé un nouveau système qui consisterait à imposer le commerçant proportionnellement au nombre des employés qu'il emploierait.

Le système qui semble devoir finalement prévaloir est celui qui consisterait à imposer autant de patentes que de commerces différents.

COURRIER DE L'EXPOSITION

Nos soldats indigènes

Les campements si pittoresques des soldats indigènes, qui sont chargés de la garde des sections coloniales, peuvent assurément compter parmi les plus grandes curiosités de l'Exposition. Leurs uniformes, nouveaux pour nous, leurs visages noirs ou bronzés, leurs allures étranges intéressent et amusent.

A la curiosité que l'on éprouve se mêle aussi de la sympathie. C'est que plusieurs d'entre eux portent sur leur costume la médaille militaire ou même la croix. Ils ont vu le feu, en compagnie de nos soldats, et ce sont de vrais Français, bien qu'ils ne comprennent pas tous notre langue.

C'est la première fois que des tirailleurs Annamites et Tonkinois viennent en France ; ce sont eux, avec les Sénégalais, qui sont le plus regardés.

Ces petits hommes, imberbes, coiffés du « *solako* » en paille tressée à cimier de cuivre, vêtus de larges pantalons noirs flottants, d'une vareuse bordée de rouge, chaussés de sandales, nouant sur la nuque leurs longs cheveux noirs en chignon, semblent tout à fait singuliers.

Les spahis sénégalais attirent aussi l'attention avec leur veste rouge éclatante et leur attitude martiale ; il y a parmi eux un noir qui est un véritable géant.

La musique de Genève

La fanfare municipale des sapeurs-pompiers de Genève, dont la réputation est universelle, arrivera à Paris le 22 juin par un train spécial ; elle donnera quatre concerts de bienfaisance, dont un au Trocadéro. La musique comptera quatre-vingt dix exécutants, en uniforme.

L'exposition d'horticulture.

Les jardiniers du Trocadéro sont sur les dents. Ils viennent de recevoir cinq mille plants des roses les plus merveilleuses et les plus rares, destinées aux pelouses du jardin.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Chambre des Députés

La demande de poursuites contre M. Andrieux

Paris, 22 mai. — Par sept voix contre quatre, la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Andrieux, a conclu au rejet de la demande.

SÉNAT

La situation politique dans les départements

Paris, 22 mai. — La gauche républicaine du Sénat vient de se réunir et a rédigé le procès verbal suivant : La gauche républicaine a recueilli les impressions des sénateurs du groupe sur la situation politique dans leurs départements respectifs. Il résulte des renseignements fournis, que cette situation s'est sensiblement améliorée et que l'Union républicaine tend de plus en plus à se faire dans certains arrondissements jusqu'alors divisés.

LA HAUTE COUR DE JUSTICE

Perquisition chez Boulé

Paris, 12 mai. — Ce matin, à cinq heures, M. Clément, accompagné de six agents, s'est présenté au domicile du citoyen Boulé, 9, rue des Dames, en vertu d'un mandat de perquisition délivré par le sénateur Merlin, président de la commission d'instruction de la Haute Cour.

Le mandat portait que la perquisition devait se faire « pour constater les crimes et délits contre la sûreté de l'Etat » dont le général Boulanger, Rochefort et le comte Dillon sont accusés.

C'est, paraît il, à la suite d'une lettre anonyme parvenue à la commission d'instruction que cette mesure a été décidée.

L'EXÉCUTION DE GÉOMAY

L'exécution de Géomay a eu lieu, ce matin, à 4 h. 25. Dès lundi, l'ordre d'exécution était prêt au ministère de la justice ; mais, au moment de le transmettre, le procureur général n'étant pas à son cabinet, l'ordre fut remis au lendemain.

Bien que la nouvelle de l'exécution ait été connue assez tôt, peu de curieux se trouvaient aux alentours de la place de la Roquette qui, comme de coutume, avait été occupée militairement dès une heure du matin, par de nombreux gardiens de la paix, des gardes républicains à pied et à cheval et un peleton de gendarmes. A peine quatre à cinq personnes derrière le barrage établi par les gardiens de la paix en avant de la place.

Sur la place, derrières les fameuses barrières vertes destinées à délimiter l'espace qui doit rester vide autour de la guillotine, sept ou huit cents privilégiés, journalistes, agents de la sûreté et autres.

Le service d'ordre est fait par MM. Siadoux, inspecteur divisionnaire, Grillères et Carnat, officiers de paix des brigades centrales, Chapelle et de Mauroy, officiers de paix des 11e et 20e arrondissements.

A trois heures, les bois de justice sont montés, tout prêts à fonctionner, le jour commence à se dessiner à l'horizon.

A quatre heures moins dix, Deibler et ses aides pénètrent dans la prison et, cinq minutes après, M. Beauquesne, directeur de la Roquette, le substitut du procureur de la République, M. Goron, chef de la Sûreté, et M. Legenie, comissaire de police du quartier de la Roquette, se font ouvrir la cellule du condamné.

Au bruit, celui ci, qui dormait paisiblement, s'éveille et se dresse sur son séant.

— Géomay, lui dit le directeur, il vous faut du courage ; M. le Président de la République a rejeté votre recours en grâce.

— Bien, Monsieur, répond le condamné.

Et pendant qu'il s'habille rapidement, le chef de la Sûreté lui demande selon l'usage si, au dernier moment, il n'a pas de révélations à faire.

— Non, monsieur, répond Géomay, je voudrais seulement qu'on me laissât seul avec M. l'aumônier.

On défère à son désir et ce dernier entretien du condamné avec l'abbé Faure dure assez longtemps.

Les aides s'emparent de lui pour le ligoter. On demande à Géomay s'il veut prendre quelque chose ; il refuse, mais demande instamment, comme l'a fait Prado, que son corps ne soit pas livré à la faculté de médecine. On lui assure que sa dernière volonté sera satisfaite.

Enfin le cortège funèbre s'ébranle : il est 4 h. 22 lorsque la porte de la Roquette s'ouvre ; Géomay apparaît au grand jour, très pâle, mais marchant aussi fermement que les entraves qu'il a aux pieds le lui permettent et regardant la foule. Une veste lui est jetée sur les épaules ; l'abbé Faure soutient le patient du côté gauche, tandis qu'un aide se tient à sa droite.

A un mètre de la guillotine, l'aumônier s'arrête et embrasse le condamné ; celui ci lui dit : « Pensez à ma mère » et demande à l'embrasser une seconde fois. Puis, se tournant vers les gardiens de la prison qui forment le triste cortège, il leur dit : — Merci, Messieurs, pour vos bons soins !

Enfin, les aides s'emparent du condamné le jettent sur la bascule, mais le mouvement est mal exécuté, la tête n'entre pas suffisamment dans la lunette et les aides sont obligés de soulever Géomay pour avancer le corps. M. Deibler a encore une courte hésitation, puis brusquement fait jouer le déclic ; un coup sourd retentit, tandis qu'un flot de sang s'élance en un haut jet le long du montant de la guillotine.

Le corps roule dans le panier ; l'un des aides y place rapidement la tête et le funèbre récipient est placé dans un fourgon qui, escorté par les gendarmes, s'ébranle rapidement vers le cimetière des suppliciés.

L'AFFAIRE JAMAIS-AMAGAT

Paris, 22 mai. — Il résulte des explications échangées entre les témoins de MM. Jamais et Amagat que l'honneur de l'une ou l'autre des parties ne saurait être mis en cause ; par conséquent, il n'y a pas lieu de donner suite à l'incident.

SUICIDE D'UN FONCTIONNAIRE DES FINANCES

Montauban, 22 mai. — M. Marty, receveur municipal de Castelsarrazin, apprenant l'arrivée de l'inspecteur des finances, s'est tué d'un coup de revolver.

On dit que M. Marty, possédé de la passion du jeu, avait fait de grosses pertes.

Il laisse une femme et trois enfants.

On vérifie la comptabilité.

LES EMPOISONNEMENTS DU HAVRE

L'élève en pharmacie Pastré-Beaussier

L'affaire des empoisonnements du Havre viendra devant les assises de la Seine-Inférieure aujourd'hui jeudi et tiendra trois audiences.

Soixante témoins seront entendus.

M. le procureur général Marais soutiendra l'accusation. La défense sera présentée par Me A. Despond, du barreau de Paris.

L'accusé, l'élève en pharmacie Pastré-*Beaussier, est poursuivi pour trois* empoisonnements et dix tentatives du même crime. On ignore à quels mobiles a pu obéir l'accusé, contre qui, cependant, s'élèvent des charges morales.

Promenades à l'Exposition

III

L'ÉTAT ET LA VILLE DE PARIS

(Suite et Fin)

Le Ministère de l'Agriculture. — Les Ecoles industrielles. — L'Administration pénitentiaire. — Les expositions et Paris. — La marine et les travaux publics.

Le ministère de l'instruction s'est empressé d'offrir l'hospitalité aux expositions des maisons d'éducation de Saint-Denis, *d'Ecouen et des Loges*. On leur a réservé un grand salon, d'aspect très élégant, sur les murs duquel brille la devise *Honneur et Patrie*. Armand Dumaresq a peint trois toiles représentants des vues de ces établissements, et les surintendantes, Mmes Kyckebusch, Dufresne et Lebon, ont disposé, avec beaucoup d'art, une intéressante collection de travaux d'élèves.

Une véritable exposition décennale est celle des missions scientifiques, placées au centre de la galerie, et au milieu de laquelle se dresse le moulage de la *Victoire*, de Zamothecas, rapportée pour le Louvre, par M. Champoiseau, consul de France. Il faudrait presque tout citer dans cette salle, dont l'heureux aménagement revient tout entier à M. Raoul de Saint Arroman. Mentionnons au moins le modèle au 20e de la salle du trône d'Artaxercès Mnémon (404 av. J.-C.), dressé d'après les documents rapportés de Ninive par M. Dieulafoy.

Les Archives nationales exposent une collection de sceaux uniques au monde. Sept cent cinquante moulages qui constituent une véritable évocation numismatique de l'histoire de France.

Dans l'exposition de l'enseignement secondaire, on remarque principalement les documents concernant les nouveaux lycées de jeunes filles et l'école normale supérieure de jeunes filles de Sèvres.

La Ville de Paris occupe deux pavillons de chaque côté du Dôme central. L'un est devant le palais des Arts libéraux, l'autre devant celui des Beaux-Arts.

Le premier contient l'Exposition scolaire municipale, les établissements d'enseignement professionel, puis les services hospitaliers. Des aquarelles représentent quelques types des nouvelles infirmières laïques dont l'installation est due au conseil municipal actuel.

Le côté de la statistique n'est pas le moins intéressant. Une série de cartes teintées de Paris donnent pour chaque *quartier des renseignements curieux sur* les mariages, les divorces, les suicides, la mortalité aux différents âges et ses diverses causes, telles que diabète, apoplexie, fièvre typhoïde, diphtérie, etc. Il semble en résulter que le quartier le moins salubre de Paris est précisément le quartier de la Santé.

La préfecture de police expose une officine détachée du Laboratoire municipal et des tableaux concernant les aliments malsains.

On remarque surtout dans ce carré le fonctionnement du service anthropométrique du docteur Bertillon et les curieuses méthodes employées pour établir les caractères du nouvel état signalétique. Les criminels célèbres de ces dernières années figurent dans cette exposition.

Puis, comme la statistique ne perd jamais ses droits, vient une *carte teintée* de la France, indiquant la prédominance des principaux signes anthropométriques dans les diverses régions, tels que couleur de l'œil, taille, indice céphalique, longueur du pied.

Une dernière salle contient les magnifiques engins et appareils mis par la Ville au service du régiment de sapeurs pompiers.

Dans le pavillon situé devant le Palais des Beaux Arts, la Ville a réuni les documents relatifs à la construction, aux services de l'édilité proprement dite, à la décoration de Paris et de la banlieue.

Voici quelques détails en relief de l'Hôtel de Ville. Puis après divers plafonds, on remarque deux grands panneaux destinés à la mairie de Pantin et représentant la *Défense de Pantin en* 1814 *par le général Compans*, pages d'une grande allure héroïque et qui rappellent le monument de la défense de la place Clichy et le tableau d'Horace Vernet.

Viennent ensuite le plan en relief du projet de jardin public à Montmartre, puis l'exposition des divers travaux publics entrepris par la Ville de Paris.

La visite de ce pavillon se termine par le modèle à grande échelle d'une maison à deux étages, contenant au point de vue de l'eau et du gaz, les améliorations que la Ville procure à ses administrés.

Sur la berge du quai d'Orsay, en amont du pont d'Iéna, le ministère de la marine occupe l'extrémité Ouest du bâtiment consacré à la classe 65, qui a rapport à la navigation et au sauvetage.

Ici encore, comme au Palais du ministère de la guerre, l'Etat expose concurremment avec quelques uns de ses fournisseurs de matériel naval et les grandes compagnies maritimes.

Les cinq préfectures maritimes ont envoyé des modèles à 0.015 des navires les plus nouveaux construits sur leurs chantiers. Ce sont le *Surcouf* et le *Sfax* de Cherbourg ; le *Dupuy-de-Lôme* et le *Formidable* de Brest ; le *Hoche* et la *Dévastation* de Lorient ; le *Condor*, la *Mitraille* et le

---

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 39

Le Docteur Vampire

TROISIÈME PARTIE

La Justice en partie double

— Tout à fait... Ah ! c'est que je tiens à en finir, voilà trop longtemps que je ne *dors plus* !

— Ce plan m'agace aussi, interrompit mademoiselle Victoire, car par ce moyen ce jeune homme dangereux, et que la fatalité jette toujours sur notre chemin, du moins s'éteindra sans souffrir. C'est une mort douce.

— Et définitive, conclut Cartaux, par allusion à la première tentative commise contre le sourd-muet.

— Oui, reprit le comte de Boves, définitive, car une fois cela fait, et je ne le fais qu'à la dernière extrémité, vous en êtes tous témoins, je rentre en possession de moi même. Ce n'était plus une existence.... Toujours trembler, toujours appréhender... On dit que je suis riche, — d'abord je ne le suis pas tant qu'on le suppose ! mais ça m'avance bien !...

— Oui ! oui ! que ça finisse donc une bonne fois, pour notre repos et notre satisfaction.

Ce garçon là est né notre ennemi mortel ; voyez, il est un obstacle constant à tous nos intérêts... Si cet odieux docteur Maréchal cherche à faire intervenir la justice, c'est pour nous dépouiller à son profit ; il s'insinue auprès de la fiancée de mon neveu, et l'évince d'une riche alliance ; et puis en l'insultant, il cherche un duel où il compte le tuer, c'est évident !..

— Trop évident ... soupira mademoiselle Victoire.

— Eh bien, au lieu de nous tuer, c'est nous qui le tuons ; n'est ce pas légitime ?..

— C'est de toute justice, et j'en tuerais bien d'autres pour conserver mon cher Anatole ! refit la mégère. Vous êtes bien de cet avis, monsieur n'est-ce pas ?

— Bon ! bon ! fit le Vampire, il n'y a pas besoin de tant de raisons. Si l'on s'embarrassait pour si peu, on n'arriverait à rien. Vous êtes cent fois dans votre droit. Charité bien ordonnée commence par soi. C'est bien vu, bien entendu. Je vais me pourvoir de la dose de chloroforme nécessaire, pendant que vous, monsieur l'avocat, vous allez faire manœuvrer vos gens. Allons, jeune homme, vous pouvez dormir sur les deux oreilles, ce n'est pas ce duel-là qui vous fera du mal.

Il se leva et s'approchant du fauteuil de mademoiselle de Boves, lui dit presque à l'oreille :

— J'espère que j'aurai ma part dans la satisfaction générale ?

Un regard de carpe qui se pâme répondit à cette insinuation.

Le comte qui ne perdait rien, sursauta sur son siège comme piqué d'un taon, et se plaçant entre les deux soupirants :

— Tout va bien, c'est entendu ; ne nous attendrissons pas ; que chacun fasse ce qu'il doit.

Cartaux chez qui la malignité ne perdait jamais ses droits, dit tout bas à Anatole :

— J'ai bien peur que le docteur ne devienne pas votre oncle ? ce serait dommage, des époux si bien assortis !

— Vous blaguez, riposta le crevé dans son langage choisi, mais je vous garantis, moi, que vous viendrez à la noce ; j'ai engagé la parole de ma tante.

— Oh ! alors !...

On se sépara pour se retrouver dans la matinée.

Cartaux avait mis, ainsi qu'il l'assurait la main sur deux coquins expérimentés et d'une audace à l'épreuve. Ce qu'on leur demandait rentrait dans leurs spécialités, et le dénouement de l'aventure par un guet-apens, où il n'y pas un horion sérieux à recevoir ni une goutte de sang à verser, était un enfantillage.

Le nouveau procédé pour s'assurer de la personne d'un *pante* comme ils qualifiaient en argot un homme destiné à être attaqué et volé ne leur souriait pas moins. Les lauriers de leur confrères anglais formés en associations à Londres, à Edimbourg, et, dans plusieurs autres grandes cités pour cette exploitation du chloroforme, non prévue par l'Académie des sciences, les avaient rendus jaloux. Leur amour-propre de coupe-jarrets tenait à ne pas rester en arrière.

Requinqués par Cartaux, vêtus comme des gentilshommes, *ils se présentèrent* dès le matin à l'hospice des sourds-muets, où, comme on sait, Paul Chevert était interne, et se dirent porteurs des pleins pouvoirs du neveu de M. de Boves, pour régler une rencontre dans le plus bref délai.

Paul les attendait. Il s'était bien gardé de rien dire à ses parents adoptifs, et désireux de terminer cette désagréable affaire aussi vite et aussi discrètement que possible, il pria immédiatement deux *autres élèves en médecine, ses amis, mais* non pas infirmes comme lui, de s'entendre avec les témoins de son adversaire.

Cela alla donc tout seul et absolument comme l'avait prévu Cartaux.

Certains détails concernant, par exemple, les conditions, le mystère du départ, parurent peut-être excessifs, de précaution aux loyaux amis de notre héros, mais ils n'en firent l'objet d'aucune observation, admettant dans leur droiture et en présence de la détermination de leur ami *toutes les conditions* concernant ces préliminaires.

Paul y voyait un moyen d'empêcher la chose de s'ébruiter et d'arriver à ses parents adoptifs, dont et redoutait, sinon les remontrances, — il avait la conscience d'un devoir accompli, — du moins les émotions.

Etant donc tombé d'accord sur tous les points, il s'arrangea pour être sorti toute la journée et évita d'aller voir M. et madame Maréchal.

Cependant dans la soirée, en voyant avancer l'heure du départ, tourmenté par *un vague pressentiment en raison* du caractère sérieux de la rencontre, il éprouva un remords de partir sans avoir au moins embrassé les personnes qui lui étaient chères.

Quoiqu'il lui restât peu d'avance, il se dirigea vers la rue des Maçons-Sorbonne.

La soirée affreuse était faite à souhait pour un mauvais coup. Il pleuvait et ventait à ne pas mettre un chien dehors.

Les hauteurs tortueuses du quartier Saint-Denis étaient impraticables. Les réverbères éclairaient à *peine de leur flamme* vacillante les rues accidentées de ces quartiers peu hantés à pareille heure.

Des fiacres chargés de malles apparaissaient çà et là, gravissant, dans la direction de la gare du Nord, les espaces isolés.

Dans les rues écartées, pas une lumière ne filtrait aux fenêtres des maisons ni sous les portes des boutiques.

Excellente nuit pour mal faire.

C'était certainement l'avis de deux particuliers, l'un d'une stature de six pieds, l'autre plus petit de la tête, mais carré et râblé comme les alcides forains, qui faisaient le quart dans les parages du faubourg Saint-Denis, en échangeant par ci par là des monosyllabes bizarres et suspects.

Ils avaient, depuis une grande demi-heure, scrupuleusement observé les allures des allants et venants chose facile car il y en avait très peu, et écouté les horloges de l'église Saint Vincent. Ils donnaient même des marques d'une impatience accentuée, quand ils distinguèrent un passant qui montait la rue d'un pas rapide.

Les deux misérables cessèrent leurs propos, se cognèrent dans les coudes en manière d'intelligence, se rangèrent dans l'angle de la rue de Valenciennes, et le laissèrent passer à quinze pas.

Il prit la petite rue de Saint-Quentin, qui mène de là directement et par abréviation à la gare du Nord.

— Ça y est, fit le géant à son compagnon.

— *Tonnerre ! riposta* celui-ci, il était temps ; le train va partir avant dix minutes, j'en désespérais.

— Allons de la poigne !

Quittant leur coin, ils entrèrent dans la rue de Saint-Quentin et emboîtèrent le pas de l'inconnu, en se montrant vers le milieu de la rue un endroit qui semblait disposé à point pour ce qu'ils avaient à faire.

Les échafaudages d'une maison en construction y rétrécissaient la voie, à peine suffisante pour le passage d'une voiture. Le gaz manquant par le fait de ces échafaudages, la lanterne rouge réglementaire accrochée à un baliveau indiquait le casse-cou sans éclairer.

Les fougades de la bourrasque dans les matériaux, le clapotis de l'averse, les grondements continus du tonnerre, tout assourdissait le bruit des pas et couvrait la voix des deux compagnons, qui ne se gênaient que tout juste, s'inquiétant évidemment beaucoup plus des rencontres qu'ils pourraient faire que du passant très-pressé, qu'ils pistaient avec tant de persévérance.

— Attention ! dit le plus grand à l'autre, voilà la belle place. C'est ici ou nulle part ! Du jarret et de la poigne !

Le jeune homme n'était plus qu'à sept ou huit pas de l'embarras de la rue : ils doublèrent leurs enjambées et lui marchèrent bientôt sur les talons.

Ils avaient pris soin en gens experts qui n'aiment pas à être gênés dans leurs allures, de détacher, dès l'entrée de la rue, les agrafes de leurs manteaux, de manière à ce qu'il suffit d'un mouvement pour s'en débarrasser tout à fait.

Ici, ils rejetèrent dans le même but les capuchons sur leurs épaules sans se soucier d'un peu plus ou moins d'humidité.

Le géant passa alors vivement à l'hercule un large et épais bandeau de toile molle, propre à former éponge ; et celui ci y versa sans cesser de marcher de son pas hâtif, le contenu entier d'un flacon jusque-là bouché à l'émeri.

Ils étaient si près du marcheur, dont l'allure avait redoublé, depuis quelques minutes, que l'haleine avinée des deux bandits aurait suffi pour signaler leur présence.

Pour la première fois, il fit le geste de se retourner.

A droite, il aperçut le géant, à gauche, l'hercule.

Ils le tenaient au milieu d'eux, le serrant complètement.

Il fit un haut-le-corps, comme pour se rejeter en arrière et poussa un cri rauque, étranglé, indistinct, qui fut accueilli par un grossier ricanement des deux bravi.

Le géant, le saisissant par derrière, l'enlaça dans ses longs bras comme une pieuvre dans ses tentacules, en même temps que l'hercule lui appliquait de sa large poigne la compresse homicide en plein visage, obstruant à la fois sa bouche et ses narines.

Dès le premier moment, en se sentant si brutalement accosté, le jeune homme, cédant à la surprise, à la panique, avait laissé tomber sa canne, sans songer à se servir de la lame aiguë qu'une secousse seule en aurait fait jaillir.

Il ne tenta aucune résistance, aucune lutte. Ses bras saisis par le géant, n'essayèrent pas de se raidir pour lui échapper : ils étaient paralysés.

— Parole ! ricana l'un des deux sacripants, on ne nous a pas menti, c'est un agneau.

— C'est un beurre de travailler comme ça, fit l'autre en achevant de nouer le bandeau par derrière la tête de la victime, qui s'inclina mollement sur sa poitrine ; une vraie demoiselle, aussi je lui ajuste sa collerette proprement.

— Nom de nom ! c'est que c'est vrai, il ne remue pas déjà plus du tout ! En voilà une bonne drogue et dont je réclame la recette !... As tu fini !

(A suivre) OCTAVE FÉRÉ.